



Conseil Municipal  
de la commune de Clermont l'Hérault

Séance du mercredi 20 décembre 2023 à 18h  
Salle Georges Brassens

Conseillers Municipaux en  
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-  
sents ou représentés : 20

Date de la convocation :

14 décembre 2023

Délibération n° DCM23-12-20P18

Ressources Humaines – Modification de l'Indemnité  
d'Administration et de Technicité (IAT) filière  
sécurité année 2024

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, *Conseillers municipaux,*

Absents :

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme.

Procurations :

Mme Isabelle Le Goff à Mme Véronique Delorme

M. Georges Elnecave à Mme Michelle Guibal

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

-----  
*Rapporteur : Mme Joëlle Mouchoux*

Par délibération en date du 4 octobre 2023, la Commune a décidé d'attribuer l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) aux agents de la filière sécurité pour l'année 2024.

En vue du recrutement d'un gardien-brigadier en début d'année 2024, il convient de modifier la délibération.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'adopter la modification du régime indemnitaire dans le cadre des I.A.T. telle que présentée ci-après :

Indemnité d'administration et de technicité :

Grade	Nombre d'agents	Montant moyen annuel (€)	Coefficient multiplicateur	Crédit global voté (€)
Gardien-Brigadier	2	493,62	6	5 923,44
Brigadier-chef principal	9	521,01	6	28 134,54
Total				34 057,98

La présente délibération concerne donc l'exercice 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité, selon les conditions présentées,
- de dire que les crédits d'un montant de 34 057,98 € sont inscrits au budget de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Cette question a été présentée en Commission « Ressources et moyens » le 12 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

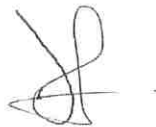
DECIDE l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité, selon les conditions présentées ci-après,

Grade	Nombre d'agents	Montant moyen annuel (€)	Coefficient multiplicateur	Crédit global voté (€)
Gardien-Brigadier	2	493,62	6	5 923,44
Brigadier-chef principal	9	521,01	6	28 134,54
Total				34 057,98

DIT que les crédits d'un montant de 34 057,98 € sont inscrits au budget de la collectivité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE